

Cadre de la Fédération internationale relatif à la santé et aux soins 2030

Contribution de la Fédération internationale à l'amélioration de la santé et de la résilience des communautés et des personnes

FÉDÉRATION
INTERNATIONALE

192 SOCIÉTÉS NATIONALES
13,7 MILLIONS
DE VOLONTAIRES
465 000 EMPLOYÉS

DOMAINES D'ACTION

PRÉVENTION
DES MALADIES
ET PROMOTION
DE LA SANTÉ

FOURNITURE DE
SERVICES DE SANTÉ
ET D'EAU,
D'ASSAINISSEMENT
ET D'HYGIÈNE

PRÉPARATION ET
INTERVENTION
EN CAS DE SITUATION
D'URGENCE DANS LE
DOMAINE DE LA SANTÉ
ET DE L'EAU,
L'ASSAINISSEMENT
ET L'HYGIÈNE

PRÉPARATION ET
INTERVENTION EN CAS
D'ÉPIDÉMIE ET DE
PANDÉMIE

DIPLOMATIE
HUMANITAIRE DANS
LE DOMAINE DE LA
SANTÉ ET DE L'EAU,
L'ASSAINISSEMENT
ET L'HYGIÈNE

RÔLE D'AUXILIAIRE

DIALOGUE AVEC
LES POUVOIRS
PUBLICS À TOUS
LES NIVEAUX

PRISE EN COMPTE DES
PRIORITÉS ET DES
PROGRAMMES DES
SOCIÉTÉS NATIONALES
DANS LES STRATÉGIES
SECTORIELLES

PARTICIPATION AUX
PLATEFORMES
POLITIQUES,
TECHNIQUES
ET FINANCIÈRES

MODALITÉS D'EXÉCUTION

PROGRAMME
COMMUNAUTAIRE

INTERVENTION
D'URGENCE

STRATÉGIE
POLITIQUE
SENSIBILISANTE

ÉLÉMENTS
FACILITATEURS

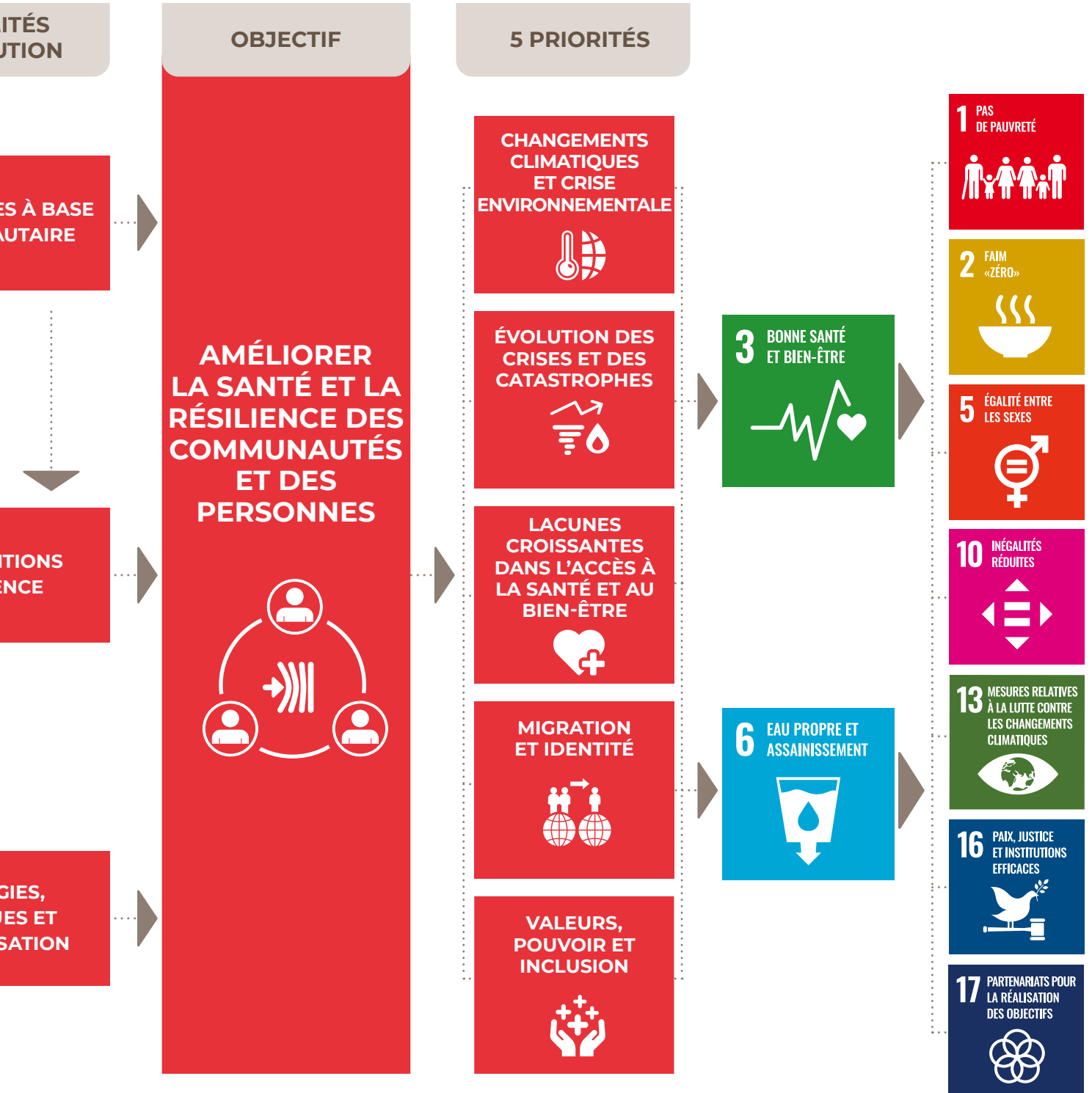
DÉVELOPPEMENT DES SERVICES

PROTECTION, ÉGALITÉ D'ACCÈS

PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS

COLLECTE DE DONNÉES PRO

INNOVATION ET TRANSFO



- SOCIÉTÉS NATIONALES
- E GENRE ET INCLUSION
- S ET REDEVABILITÉ À LEUR ÉGARD
- OBANTES ET REDEVABILITÉ
- ORMATION NUMÉRIQUE

INTRODUCTION

D'après les indicateurs de la santé publique mondiale, la santé et le bien-être des communautés continuent, en moyenne, de progresser de manière significative. Les personnes vivent plus longtemps qu'auparavant, la mise au point de nouveaux vaccins continue de sauver d'innombrables vies, et les taux de mortalité maternelle et infantile ont considérablement baissé par rapport aux décennies précédentes. Toutefois, ces progrès restent inégaux : certaines tendances clés, telles que l'évolution démographique, l'évolution des maladies, l'urbanisation, l'apparition et la réapparition de maladies infectieuses, les changements climatiques et le nombre sans précédent de personnes qui se déplacent, contribuent toutes à exacerber les risques pour la santé mondiale et à ébranler le bien-être des personnes, des familles et des communautés.

En conséquence, du fait de leurs vulnérabilités sous-jacentes, de la stigmatisation dont elles font l'objet et des inégalités qui existent dans et entre les communautés, les personnes déjà vulnérables et marginalisées voient leur niveau de pauvreté et leurs problèmes de santé s'aggraver. Ces personnes constituent les communautés « du dernier kilomètre », c'est-à-dire les millions de personnes qui n'ont pas accès aux services de santé essentiels, les 100 millions de personnes qui sombrent chaque année dans l'extrême pauvreté en raison de dépenses de santé exorbitantes¹, les 780 millions de personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable et les 2,5 milliards de personnes qui n'ont pas accès à des systèmes d'assainissement appropriés². Ces données alarmantes forment la toile de fond dans laquelle s'inscrit le présent Cadre de la Fédération internationale relatif à la santé et aux soins (Cadre) et orientent ainsi notre action collective visant à garantir l'accès de toutes les personnes à des services de santé et d'eau, d'assainissement et d'hygiène de qualité.

-
1. OMS (2017). <https://www.who.int/fr/news-room/detail/13-12-2017-world-bank-and-who-half-the-world-lacks-access-to-essential-health-services-100-million-still-pushed-into-extreme-poverty-because-of-health-expenses>.
 2. CDC (2016). Global WASH Fast Facts (en anglais).

© Katie Wilkes/IFRC

Les équipes médicales d'urgence de la Croix-Rouge soignent les habitants de la région dans un hôpital de terrain mis en place par la Croix-Rouge portugaise à Beira (Mozambique) après le passage du cyclone Idai.



CADRE DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE RELATIF À LA SANTÉ ET AUX SOIN

Le présent Cadre de la Fédération internationale relatif à la santé et aux soins a pour objectif: i) de présenter les priorités collectives et les modalités d'exécution sur lesquelles repose l'action de la Fédération internationale³ dans le domaine de la santé et des soins⁴; ii) de proposer une approche qui favorise la collaboration entre les autorités sanitaires publiques et les Sociétés nationales en leur qualité d'auxiliaires dans le domaine de la santé et des soins; et iii) établir des liens entre l'action de la Fédération internationale dans le domaine de la santé et des soins et les priorités mondiales découlant des objectifs de développement durable.

Le présent Cadre a été élaboré en réponse à trois grandes tendances mondiales qui influent sur l'action de la Fédération internationale. Premièrement, la reconnaissance croissante de l'importante contribution de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à la réalisation des priorités mondiales en matière de santé offre aux Sociétés nationales d'importantes possibilités de se positionner en tant que partenaires de mise en œuvre fiables et durables des pouvoirs publics, du système des Nations Unies, des organisations non gouvernementales locales et internationales, de la société civile et d'autres organismes dans les efforts visant à garantir que toute personne, partout dans le monde, ait accès à des services de santé et d'eau, d'assainissement et d'hygiène de qualité. Deuxièmement, l'accent grandissant qui est mis sur le lien entre action humanitaire et développement fait des Sociétés nationales des partenaires idéaux compte tenu des programmes de santé et d'eau, d'assainissement et d'hygiène à base communautaire qu'elles mènent tant dans les situations d'urgence que dans les autres situations. Troisièmement, les possibilités et les défis croissants qui découlent de l'évolution des tendances liées à la santé mondiale, les changements climatiques et les risques continus que représentent les catastrophes et les situations de conflit et de violence exigent de redéfinir les priorités sur lesquelles repose l'action de la Fédération internationale.

Le présent Cadre est aligné sur la Stratégie 2030 de la Fédération internationale. Il se fonde sur une analyse approfondie de la façon dont les secteurs techniques de la santé et de l'eau, l'assainissement et l'hygiène peuvent contribuer à la réalisation des priorités ambitieuses fixées par la Stratégie 2030. Le Cadre s'efforce de définir clairement les priorités communes, de façon à mettre au point une vision conjointe qui orientera l'action collective. Le projet de Cadre intègre les résultats de l'examen et des discussions menés par le Groupe de référence de la Fédération internationale sur la santé mondiale, qui réunit plus de 40 Sociétés nationales portant un intérêt particulier à la santé mondiale. Il a été présenté au Conseil de direction pour examen en 2019, puis révisé sur la base des commentaires formulés par les membres du Conseil en vue de sa soumission à l'Assemblée générale de décembre 2019 pour consultation. Les observations formulées à l'Assemblée générale ont été intégrées dans le projet final, qui a été approuvé par le Conseil de direction en juillet 2020.

3. Aux fins du présent document, la « Fédération internationale » s'entend des 192 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et du Secrétariat de la Fédération.

4. L'expression « santé et soins » est une expression générique qui couvre les activités liées à la santé, au bien-être social et à l'eau, l'assainissement et l'hygiène menées par les 192 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Une fois achevée la première étape qu'est l'élaboration du Cadre, sa mise en œuvre pourra débuter avec la définition d'un cadre de suivi et d'évaluation et la mise au point d'outils techniques et de lignes directrices connexes. Le Cadre entrera en application en 2020, de façon à ce que le 1er janvier 2021 (soit la date marquant le début de la décennie d'application de la Stratégie 2030), les Sociétés nationales puissent commencer à mettre en œuvre la Stratégie 2030 fortes d'une approche de la santé et des soins cohérente, à laquelle elles adhèrent (le Cadre) et qui est soutenue par des outils (les lignes directrices) et des mécanismes de redevabilité (le cadre de suivi et d'évaluation) appropriés.

Le Cadre, qui est illustré dans le graphique en page 2, s'articule autour des sections suivantes :

- **la section 1** présente la contribution de la Fédération internationale aux priorités mondiales en matière de santé et d'eau, d'assainissement et d'hygiène, en mettant en évidence l'échelle et la portée de l'action des Sociétés nationales;
- **la section 2** présente les domaines d'action liés à la santé et à l'eau, l'assainissement et l'hygiène qui définissent les contours de la contribution spécifique et de l'avantage comparatif des Sociétés nationales;
- **la section 3** décrit le rôle d'auxiliaires des Sociétés nationales dans le domaine de la santé et de l'eau, l'assainissement et l'hygiène, en tant que point d'ancrage des stratégies, des politiques et des plateformes nationales;
- **la section 4** fournit un aperçu des trois modalités d'exécution des activités liées à la santé et à l'eau, l'assainissement et l'hygiène qui doivent orienter les efforts de planification de la Fédération internationale;
- **la section 5** présente les facteurs qui contribuent à garantir l'efficacité des programmes;
- **la section 6** précise l'objectif principal des activités menées par la Fédération internationale dans le domaine de la santé et de l'eau, l'assainissement et l'hygiène, et met en évidence les liens avec la Stratégie 2030;
- **la section 7** présente la contribution de la Fédération internationale à la réalisation des objectifs de développement durable; et
- **la section 8** présente les prochaines étapes devant conduire à la mise en œuvre du Cadre.

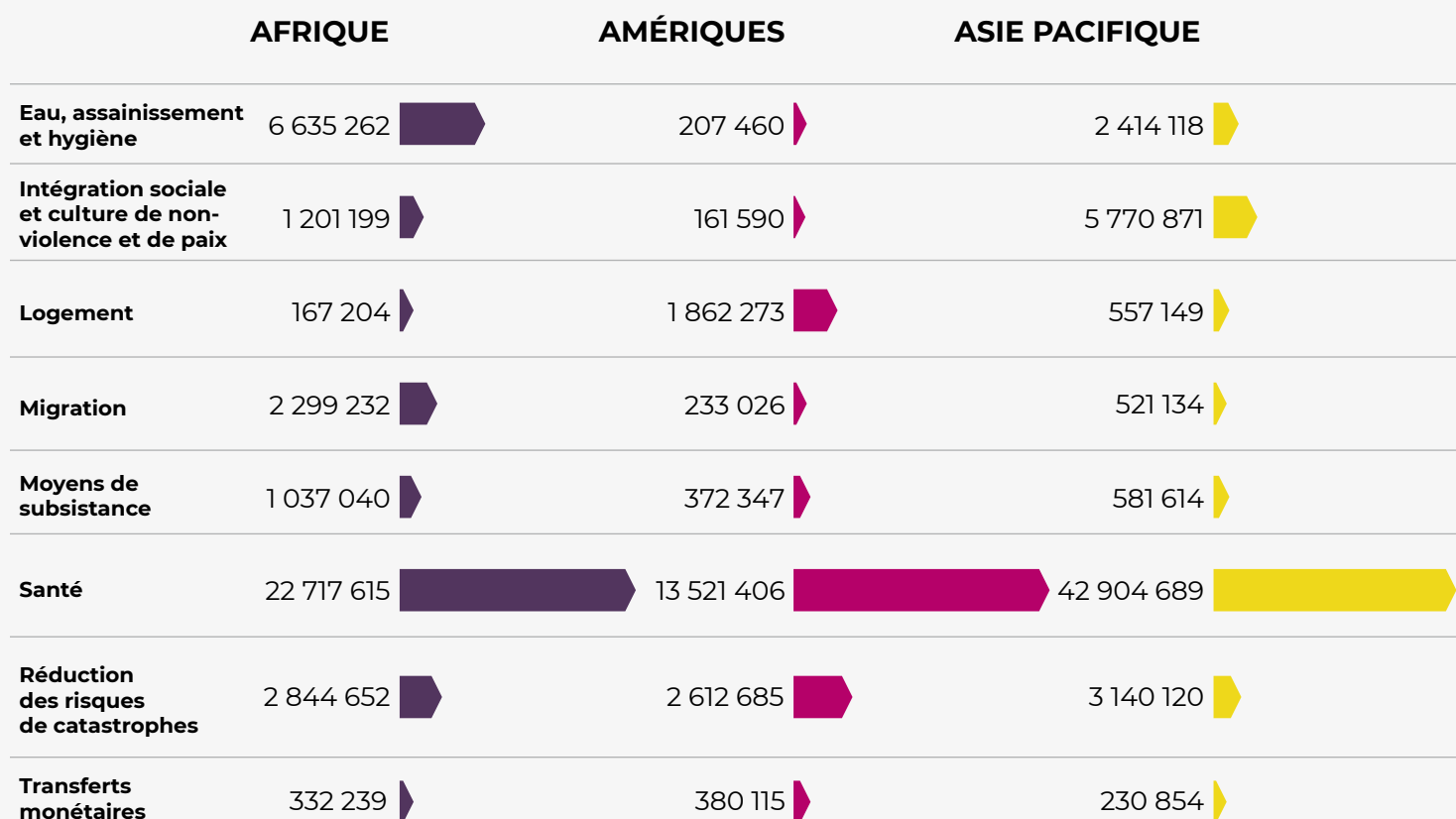


1. CONTRIBUTION DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE AUX PRIORITÉS MONDIALES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET D'EAU, D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIÈNE: 192 SOCIÉTÉS NATIONALES, 13,7 MILLIONS DE VOLONTAIRES ET 465 000 EMPLOYÉS

La Fédération internationale reconnaît qu'il incombe aux États de fournir les services essentiels de santé et d'eau, d'assainissement et d'hygiène, avec le soutien, à différents degrés, d'acteurs non gouvernementaux, tels que le secteur privé, la société civile et les communautés elles-mêmes. En tant qu'organisations à base communautaire, jouant le rôle d'auxiliaires des pouvoirs publics, les Sociétés nationales sont idéalement placées pour renforcer les liens entre les politiques de santé publique, les communautés et les systèmes de santé.

La Fédération internationale est composée de 192 Sociétés nationales et réunit quelque 465 000 employés et 13,7 millions de volontaires⁵. Les dernières données disponibles indiquent que chaque année, environ 103 millions de personnes bénéficient directement de services de santé, et environ 15,9 millions de personnes, de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène. Ces chiffres mettent en évidence la contribution importante de la Fédération internationale aux progrès réalisés au niveau mondial sur le plan de la santé et de l'eau, l'assainissement et l'hygiène. Pour de nombreuses Sociétés nationales, les programmes de santé et de soins axés sur le long terme constituent souvent le fondement de leur présence continue au sein des communautés et de leur capacité de réagir rapidement et efficacement dans les situations d'urgence. C'est sur cette présence continue que reposent la confiance que leur accordent les communautés et leur connaissance approfondie des risques, des vulnérabilités et des inégalités qui existent dans le domaine de la santé.

5. Fédération internationale (2019). [Tout le monde compte](#).

Figure 1. Nombre de personnes couvertes par les programmes menés dans différents domaines thématiques en 2017 (édition 2019 du Rapport Tout le monde compte).

Les Sociétés nationales proposent un large éventail de services de santé, qui englobent la promotion de la santé, la prévention, le diagnostic, le traitement, la réadaptation et les soins palliatifs. Nous pouvons citer, à titre d'exemples, les soins hospitaliers au Japon, les services d'ambulances au Liban, les activités de protection sociale en Autriche, les activités axées sur le lavage des mains en Haïti et les clubs de santé communautaire destinés aux femmes et aux enfants au Nigéria. Ce large éventail de services reflète les différents contextes, tant humanitaires que de développement, dans lesquels nous opérons. C'est notre présence continue au sein des communautés qui nous permet de faire le lien entre action humanitaire et développement, et d'accompagner à la fois les personnes touchées par un conflit armé, une crise prolongée ou une catastrophe et les personnes qui, sinon, n'auraient pas accès à des soins de santé de qualité, en fonction des contextes multiples dans lesquels opèrent nos 192 Sociétés nationales. Notre engagement collectif consiste à garantir que toutes les personnes, partout, aient accès aux services de santé dont elles ont besoin, dans tous les contextes (humanitaires et de développement) dans lesquels s'inscrivent nos services de santé et de soins. Pour réaliser cet engagement, nous nous employons à mettre en place des activités dirigées par les communautés, centrées sur les personnes et qui tiennent compte, dans la mesure du possible, des facteurs sociaux, économiques et environnementaux qui influencent la santé des personnes tout au long de leur vie.

EUROPE ET ASIE CENTRALE	MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD	TOUTES RÉGIONS CONFONDUES
2 019 098 	4 629 087 	15 905 025 
2 631 773 	1 172 880 	10 938 313 
51 933 	6 615 475 	9 254 034 
409 384 	137 298 	3 600 074 
4 805 713 	6 932 932 	13 729 646 
6 935 605 	16 887 360 	102 966 675 
1 319 092 	2 673 540 	12 590 089 
1 887 260 	147 506 	2 977 974 

Nous nous efforçons de placer les personnes que nous servons et soutenons au centre de toutes nos activités : ce sont elles les spécialistes dans leur contexte et elles doivent rester les principaux architectes et agents du changement dans tous les efforts visant à répondre à leurs besoins et à améliorer leur état de santé et leur bien-être. La Fédération internationale a pour rôle de contribuer à garantir que les personnes touchées disposent des moyens, des informations et des ressources nécessaires pour adopter des modes de vie sains et, surtout, qu'elles ont accès à des services de santé et d'eau, d'assainissement et d'hygiène durables et de qualité. Notre approche en matière de santé et de soins est donc essentiellement axée sur l'accès, la participation, la sécurité, la dignité et la résilience des personnes.

2. DOMAINES D'ACTION

Comment mentionné précédemment, la Fédération internationale est un réseau vaste et diversifié de Sociétés nationales actives à différents niveaux dans le domaine de la santé et de l'eau, l'assainissement et l'hygiène.

Parmi les différentes activités menées par la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge dans le domaine de la santé et de l'eau, l'assainissement et l'hygiène, une série de domaines d'action communs se dessinent, à savoir :

- **La prévention des maladies et la promotion de la santé :** la Fédération internationale aide les personnes et les communautés à renforcer leur capacité de prendre en main leur santé et leur bien-être, en améliorant leurs connaissances en matière de santé et en menant des activités multisectorielles visant à favoriser leur autonomisation et l'adoption de comportements sains et à lutter contre la stigmatisation et la discrimination. L'objectif de la Fédération internationale est de permettre à tous d'accéder à des modes de vie sains, dignes et sûrs et, plus particulièrement, d'atteindre les personnes qui se trouvent en marge ou en dehors des systèmes formels de santé et de protection sociale en fournissant des services de promotion de la santé et de prévention des maladies

Les activités de la Fédération internationale dans ce domaine d'action consistent notamment à réduire les facteurs de risque comportementaux, à promouvoir des comportements et des modes de vie sains et positifs, à prévenir les maladies et à améliorer l'accès des communautés mal desservies et des personnes les plus vulnérables aux services et aux informations liés à la santé. Un large éventail d'activités sont mises en place pour garantir une santé et un bien-être optimaux et pour prévenir les maladies tout au long de la vie. Les activités de promotion de la santé et de prévention des maladies menées par la Fédération internationale sont axées sur les enjeux liés aux maladies transmissibles et non transmissibles, à la santé mentale et au soutien psychosocial, à la toxicomanie, à la santé sexuelle et reproductive, à l'eau, l'assainissement et l'hygiène, et à la lutte contre les épidémies, ainsi que sur les risques sanitaires et les répercussions psychosociales des changements climatiques et de la migration.

- **La fourniture de services dans le domaine de la santé et de l'eau, l'assainissement et l'hygiène :** dans les contextes qui le permettent, les volontaires et le personnel se forment, acquièrent de nouvelles compétences et fournissent des services de santé et de soins selon le principe du transfert de tâches⁶, afin de remédier aux problèmes de santé les plus importants dans leur contexte local, tout en veillant à ce que les opérations menées soient inclusives et permettent d'atteindre les personnes les plus vulnérables et marginalisées, telles que les personnes handicapées. Ainsi, ils prennent par exemple part à la gestion intégrée et communautaire des cas, aux programmes de soins à domicile et à base communautaire, aux services de soutien psychologique, aux efforts de réduction des risques, aux projets d'approvisionnement en eau, etc. Ces activités sont définies en concertation avec les autorités locales, en prenant en compte les facteurs sociaux, financiers et politiques. Les Sociétés nationales qui décident de fournir des services de santé et d'eau, d'assainissement et d'hygiène doivent le faire en veillant à garantir la durabilité de cet engagement et à tenir compte des capacités de

6. Le transfert de tâches se définit comme le fait, pour des professionnels de santé qualifiés, de déléguer des tâches de base dans le domaine des soins médicaux et de la santé publique et mentale à des agents de santé communautaire et/ou des volontaires, en concertation avec les acteurs concernés, dont les ministères de la Santé.

leurs volontaires et de leur personnel. Dans un petit nombre de pays, cet engagement peut amener les Sociétés nationales à participer à la gestion d'hôpitaux, de services cliniques et de soins de santé mentale. L'offre de soins respectant des normes minimales de qualité et la fourniture d'une protection et d'un appui adéquats aux volontaires sous la forme, entre autres, de formations, de systèmes de mentorat et de supervision, de systèmes de soutien et de mécanismes d'assurance, doivent constituer une priorité pour tous les membres de la Fédération internationale qui fournissent des services de ce type.

- **Préparation et intervention en cas de situation d'urgence dans le domaine de la santé et de l'eau, l'assainissement et l'hygiène:** partout dans le monde, les volontaires formés aux premiers secours (traditionnels et psychologiques) et aux soins préhospitaliers viennent en aide aux communautés qui les entourent en cas de situation d'urgence. Les Sociétés nationales investissent dans la préparation aux catastrophes naturelles et provoquées par l'homme, afin de doter les volontaires et les communautés des connaissances et des outils nécessaires pour agir en cas de catastrophe. La Fédération internationale encourage les Sociétés nationales à se rassembler sous sa bannière pour apporter une réponse intégrée aux situations d'urgence de grande ampleur dans le domaine de la santé et de l'eau, l'assainissement et l'hygiène suite à une catastrophe naturelle ou provoquée par l'homme. Enfin, la Fédération internationale aide les autorités nationales à renforcer les systèmes communautaires, de santé et de protection sociale, et s'emploie à renforcer la résilience des communautés avant et après une situation d'urgence.
- **Préparation et intervention en cas d'épidémie et de pandémie:** la surveillance à base communautaire et la détection précoce au niveau des communautés sont indispensables si l'on veut s'attaquer à une épidémie potentielle dès son apparition. De même, les communautés qui sont bien informées sur le mode de transmission et le traitement de la maladie et sur la gestion de ses répercussions psychosociales peuvent contribuer dans une mesure importante à ce qu'une épidémie en cours se termine rapidement. On obtient de meilleurs résultats lorsque la possibilité est donnée aux populations locales de jouer un rôle directeur dans les activités de préparation, d'intervention et de relèvement. C'est pourquoi la Fédération internationale plaide en faveur de la reconnaissance du rôle essentiel des communautés et des acteurs locaux dans la mise en œuvre du Règlement sanitaire international, ainsi que de l'intégration des plans des Sociétés nationales en matière de préparation, d'intervention et de relèvement en cas d'épidémie dans la législation, les politiques et les plans nationaux, selon ce qui s'avère approprié.
- **Activités de diplomatie humanitaire dans le domaine de la santé et de l'eau, l'assainissement et l'hygiène:** les activités de diplomatie humanitaire ont pour objectif de convaincre les décideurs et les guides de l'opinion d'agir en tout temps dans l'intérêt des personnes vulnérables et dans le plein respect des principes humanitaires fondamentaux. La conduite d'activités de diplomatie humanitaire constitue non pas un choix mais une responsabilité compte tenu de l'accès privilégié dont jouissent les Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire. Les activités de diplomatie humanitaire menées dans le domaine de la santé et de l'eau, l'assainissement et l'hygiène consistent à défendre l'accès à des services de qualité, en particulier pour les personnes vulnérables, et à influencer en conséquence les stratégies, les politiques et les programmes nationaux liés à la santé et à l'eau, l'assainissement et l'hygiène.

© France Noguera/IFRC
En pleine pandémie de COVID-19, la Croix-Rouge philippine a mobilisé ses volontaires et employés pour soutenir les efforts du gouvernement visant à éradiquer la polio par le biais de campagnes de vaccination de masse.



3. LE RÔLE D'AUXILIAIRE: DÉFINIR LE RÔLE DES SOCIÉTÉS NATIONALES DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ ET DE L'EAU, L'ASSAINISSEMENT ET L'HYGIÈNE EN CONCERTATION AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

La résolution 2 de la Conférence internationale de 2007 dispose que les pouvoirs publics et les Sociétés nationales en leur qualité d'auxiliaires dans le domaine humanitaire disposent d'une relation de « partenariat spécifique et unique, entraînant des responsabilités et des avantages réciproques ». Aujourd'hui, pour de nombreuses Sociétés nationales, le rôle d'auxiliaire s'étend au-delà du domaine humanitaire et englobe souvent les contextes de guerre et de paix ainsi que les situations d'urgence et les autres situations.

Le rôle des Sociétés nationales consiste à la fois à encourager les gouvernements à remplir leur rôle en matière de santé publique et à renforcer régulièrement les activités qu'elles mènent en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics, en garantissant l'accès et la sécurité des personnes, en encourageant le volontariat et la participation des communautés, et en remédiant aux vulnérabilités non reconnues et, parfois, à l'abandon.

En dépit de ce rôle d'auxiliaire codifié, de nombreuses Sociétés nationales mettent en œuvre des programmes de santé et d'eau, d'assainissement et d'hygiène de manière relativement indépendante des stratégies et des programmes nationaux qui existent dans ces domaines. Le présent Cadre appelle donc à : 1) accroître la participation des Sociétés nationales au dialogue mené avec les ministères compétents et les autorités locales; 2) mieux intégrer les domaines d'action et les programmes des Sociétés nationales en matière de santé et d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les stratégies nationales ou sectorielles en matière de santé (p.ex. les ressources humaines pour la santé); et 3) accroître la participation des Sociétés nationales aux plateformes politiques, techniques et financières liées à la santé et à l'eau, l'assainissement et l'hygiène.

La participation accrue au dialogue mené avec les ministères compétents doit permettre aux Sociétés nationales de mieux définir le rôle complémentaire qu'elles jouent au sein de la société. Ce dialogue doit se poursuivre aux niveaux régional, provincial et communautaire afin de garantir la pertinence et l'efficacité de la contribution de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge aux priorités en matière de santé et d'eau, d'assainissement et d'hygiène. Chaque Société nationale doit être capable de négocier sa contribution aux programmes nationaux de santé et d'eau, d'assainissement et d'hygiène en mettant en avant les domaines d'action présentés dans la section précédente.

L'intégration des domaines d'action et des programmes des Sociétés nationales en matière de santé et d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les stratégies nationales ou sectorielles relatives à la santé constitue une mesure plus formelle pour asseoir la contribution des Sociétés nationales aux priorités en matière de santé et d'eau, d'assainissement et d'hygiène. Compte tenu de la concurrence croissante à laquelle sont confrontées les organisations humanitaires, la reconnaissance officielle du rôle des volontaires et du personnel de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans les programmes de santé et d'eau, d'assainissement et d'hygiène menés dans les situations d'urgence et les autres situations jouera un rôle crucial dans le maintien et le renforcement de la crédibilité des Sociétés nationales. Le resserrement des liens entre les programmes des Sociétés nationales et les stratégies nationales favorisera en outre l'alignement sur les normes techniques nationales, ce qui permettra aux Sociétés nationales de mettre continuellement à jour leurs capacités techniques et, ainsi, de mieux faire face à l'évolution des besoins et à la professionnalisation croissante des secteurs de la santé et de l'eau, l'assainissement et l'hygiène.

La participation accrue aux plateformes politiques, techniques et financières liées à la santé et à l'eau, l'assainissement et l'hygiène doit permettre de : 1) renforcer l'influence des Sociétés nationales sur les décisions de politique relatives à la santé et à l'eau, l'assainissement et l'hygiène; 2) renforcer les capacités techniques des Sociétés nationales; et 3) élargir les possibilités de financement des programmes de santé et d'eau, d'assainissement et d'hygiène: dans de nombreux pays à faible revenu, la prise en compte des Sociétés nationales dans les mécanismes nationaux de coordination des activités financées par les principaux donateurs internationaux (tels que GAVI Alliance, le Fonds mondial ou le Mécanisme mondial de financement de l'initiative Toutes les femmes, tous les enfants) peut entraîner leur sélection en tant que bénéficiaires et responsables de la mise en œuvre d'importantes subventions pluriannuelles.

Enfin, avant de clore la section consacrée au rôle d'auxiliaires des Sociétés nationales et à leur volonté de répondre aux besoins des communautés en détresse, il convient de rappeler les Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et en particulier les principes d'indépendance, d'impartialité et de neutralité. Certaines Sociétés nationales éprouvent des difficultés à trouver un équilibre entre la conduite d'une action fondée sur des principes et la mise à profit des avantages liés à leur statut d'auxiliaires, en particulier dans les pays et les régions marqués par des tensions politiques. Néanmoins, la négociation efficace d'un espace opérationnel est essentielle pour atteindre non seulement les personnes qui n'ont pas accès au système de santé formel mais aussi celles qui se trouvent en marge ou en dehors du système.

Dans certaines situations, comme les situations de conflit, les Sociétés nationales ne peuvent pas toujours exercer pleinement leur rôle d'auxiliaires. Dans ce cas, leur objectif premier doit être de négocier un accès en vue de fournir des services de santé et d'eau, d'assainissement et d'hygiène aux personnes et aux communautés les plus vulnérables.

© Stephen Ryan/IFRC

Un volontaire de la Croix-Rouge libanaise explique la meilleure façon de se laver les mains à un enfant qui habite dans l'une des nombreuses zones d'établissement informelles temporaires de la vallée de la Bekaa au Liban.



4. MODALITÉS D'EXÉCUTION

Pour aider les 192 Sociétés nationales à élaborer et à mettre en place des programmes de santé et d'eau, d'assainissement et d'hygiène qui soient cohérents entre eux, le présent Cadre propose trois modalités d'exécution : 1) les programmes de santé et d'eau, d'assainissement et d'hygiène à base communautaire; 2) les interventions d'urgence dans le domaine de la santé et de l'eau, l'assainissement et l'hygiène; et 3) les stratégies, les politiques et les activités de sensibilisation. Les Sociétés nationales et la Fédération internationale doivent idéalement se fonder sur ces trois modalités lorsqu'elles élaborent des stratégies et des programmes de santé et d'eau, d'assainissement et d'hygiène. La contribution de chaque Société nationale sur ces trois plans doit se fonder sur un examen du domaine d'action dans lequel elle est la plus active (voir section 2) et sur les discussions menées avec les autorités publiques compétentes concernant le rôle complémentaire qu'elle peut jouer (voir section 3).

Si ces trois modalités sont les mêmes pour toutes les Sociétés nationales, les éléments propres à chaque programme varieront considérablement entre les différentes Sociétés nationales. La mise en œuvre du présent Cadre doit donner lieu à la définition d'une série d'indicateurs minimaux communs pour chacune des trois modalités d'exécution. Ces indicateurs pourront être utilisés dans les 192 Sociétés nationales et permettront ainsi de mieux évaluer l'impact collectif des programmes de santé et d'eau, d'assainissement et d'hygiène de la Fédération internationale.

Programmes de santé et d'eau, d'assainissement et d'hygiène à base communautaire

Les volontaires et le personnel de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge œuvrent au sein des communautés dans lesquelles ils vivent, apportant une perspective unique à la fourniture de services de santé et d'eau, d'assainissement et d'hygiène. Puisqu'ils sont présents dans les communautés avant et après une crise, ils voient celle-ci non pas comme un phénomène isolé mais comme un événement lié aux précédents ainsi qu'aux risques, aux vulnérabilités et aux inégalités laissés sans réponse.

La réduction des risques, des vulnérabilités et des inégalités est au cœur des activités à base communautaire menées par les Sociétés nationales dans le domaine de la santé et de l'eau, l'assainissement et l'hygiène. Cette première modalité d'exécution inclut :

- i. les programmes communautaires de prévention des maladies et de promotion de la santé;
- ii. les services inclusifs destinés aux personnes vulnérables (personnes handicapées, adolescents et jeunes, personnes âgées, toxicomanes, personnes souffrant de maladies chroniques/d'affections préexistantes – y compris les personnes atteintes de troubles mentaux –, migrants en situation irrégulière, sans-abri, etc.);

- iii. les programmes de santé et d'eau, d'assainissement et d'hygiène axés sur le long terme (p.ex. programmes de vaccination, programmes de lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles, programmes de santé mentale et de soutien psychosocial, programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, etc.), en particulier dans les contextes fragiles et les régions mal desservies, comme les zones d'établissement informelles, les bidonvilles et les régions rurales;
- iv. les activités de protection sociale axées sur les populations du dernier kilomètre particulièrement marginalisées, exclues ou vulnérables (p.ex. programmes promouvant un vieillissement en bonne santé, soins et soutien apportés aux personnes vivant avec le VIH, la tuberculose ou des troubles mentaux, associations de femmes, associations de migrants, etc.).

Les programmes de santé et d'eau, d'assainissement et d'hygiène à base communautaire doivent être axés sur la réponse aux besoins des personnes tout au long de leur vie, de la naissance à la mort. Idéalement, ils ne doivent pas être fondés sur des approches et des modes de financement verticaux. Ils doivent être mis en œuvre de manière intégrée et avoir pour objectif ultime d'améliorer la santé, le bien-être et la résilience des communautés et des personnes.

Interventions d'urgence dans le domaine de la santé et de l'eau, l'assainissement et l'hygiène

Les interventions d'urgence dans le domaine de la santé et de l'eau, l'assainissement et l'hygiène ont pour objectif de renforcer la capacité de prévenir les situations d'urgence, de s'y préparer et d'y faire face. Cette modalité d'exécution inclut plus précisément :

- i. les programmes de préparation et d'intervention en cas de situation d'urgence dans le domaine de la santé et de l'eau, l'assainissement et l'hygiène (p.ex. premiers secours – y compris psychologiques –, soins préhospitaliers, préparation aux catastrophes naturelles et intervention);
- ii. les programmes de préparation et d'intervention en cas d'épidémie et de pandémie

En cas de catastrophe nationale de petite ou moyenne envergure, les interventions sont entièrement dirigées par la Société nationale du pays concerné. En cas de catastrophe de grande ampleur exigeant une assistance internationale, un soutien peut être apporté par d'autres Sociétés nationales, sous la coordination de la Fédération internationale, par le biais des unités d'intervention d'urgence.

Les principes qui doivent guider les interventions d'urgence de la Fédération internationale dans le domaine de la santé et de l'eau, l'assainissement et l'hygiène sont : la rapidité, la coordination et la qualité. La rapidité des interventions est essentielle pour sauver des vies, de même que leur coordination, tant en interne qu'avec les autres parties prenantes. La qualité des interventions d'urgence revêt elle aussi une importance cruciale : les interventions mises en place par les volontaires et le personnel de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge doivent toujours respecter, voire dépasser, les normes de qualité définies au niveau international.

Stratégies, politiques et activités de sensibilisation

Cette modalité d'exécution est composée de trois éléments : i) les stratégies; ii) les politiques; et iii) les activités de sensibilisation. La définition de stratégies relatives à la santé et aux soins, l'alignement et la mise en œuvre des politiques et des plans en matière de santé, et la mise en place d'activités de sensibilisation ciblées sont autant de facteurs qui aident les Sociétés nationales à élaborer des programmes qui sont adaptés au contexte et qui permettent d'atteindre les communautés à l'échelle voulue.

En ce qui concerne les stratégies, le Cadre s'efforce de définir une vision stratégique commune pouvant être adaptée à différents contextes nationaux. Aux fins de la mise en œuvre de la Stratégie 2030, chaque Société nationale devra élaborer/mettre à jour sa propre stratégie relative à la santé et aux soins afin de répondre aux besoins propres à la population de son pays tels que mis en évidence dans les stratégies gouvernementales relatives à la santé et à l'eau, l'assainissement et l'hygiène. Les stratégies de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relatives à la santé et aux soins devront être alignées sur le présent Cadre et sur les indicateurs liés à sa mise en œuvre. Cela permettra de renforcer la cohérence de l'approche de la Fédération internationale en matière de santé et d'eau, d'assainissement et d'hygiène, et ainsi, de faciliter les efforts de collecte de fonds et de mieux évaluer l'impact collectif du réseau.

En ce qui concerne les politiques, la Fédération internationale doit renforcer les liens entre son action et les priorités mondiales en matière de santé, telles que les objectifs de développement durable, la couverture sanitaire universelle, le Programme d'action pour la sécurité sanitaire mondiale et le Règlement sanitaire international. Ces liens doivent se traduire, au niveau national, par la reconnaissance et la prise en compte des Sociétés nationales dans les stratégies et les plans visant la réalisation de ces priorités mondiales. En outre, les activités menées sur le plan des politiques doivent contribuer à renforcer le rôle des Sociétés nationales dans les systèmes nationaux, en les positionnant comme les principaux partenaires de mise en œuvre des autorités compétentes dans chaque secteur.

En ce qui concerne les activités de sensibilisation, la Fédération internationale doit défendre en permanence l'accès de tous, et en particulier des personnes et des communautés vulnérables, à des services de santé et d'eau, d'assainissement et d'hygiène. Ses autres priorités doivent consister à protéger la santé et le bien-être des acteurs communautaires et à encourager la réalisation d'investissements continus dans ce domaine.



5. ÉLÉMENTS FACILITATEURS

Développement des Sociétés nationales

L'impact de l'action menée par la Fédération internationale dépend en grande partie de la force et de la portée des sections et des unités locales des Sociétés nationales, ainsi que des connaissances de leurs volontaires et de leur personnel et de leur capacité de nouer un dialogue avec les communautés, d'identifier leurs besoins, de mettre au point des solutions et de coopérer avec les autres acteurs locaux. Le renforcement des capacités d'une Société nationale dans le domaine de la santé exige de prendre en compte le développement global de l'organisation, afin de contribuer au renforcement d'un réseau mondial composé d'acteurs locaux. Des formations et des systèmes de mentorat et de supervision appropriés et de qualité doivent être proposés aux volontaires et au personnel en fonction des besoins de la Société nationale, tout en veillant à ce que celle-ci soit systématiquement incluse et reconnue aux niveaux local et national pour son action dans les domaines de la santé et de l'eau, l'assainissement et l'hygiène, et dispose des mécanismes et des compétences nécessaires pour remplir son rôle d'auxiliaire dans ces domaines. Dans le même temps, les responsables des programmes de santé doivent, en gage de succès, envisager d'investir dans le renforcement de la Société nationale et travailler en étroite collaboration avec les responsables du développement de l'organisation afin de garantir que ces investissements soient alignés sur les priorités institutionnelles, comme le préconise le Pacte pour le développement des Sociétés nationales. La formation et le perfectionnement professionnel doivent constituer un facteur d'amélioration continue des systèmes de gestion des volontaires, qui permettra à la Société nationale de cerner rapidement l'évolution des vulnérabilités, de relever efficacement les défis sanitaires émergents (comme ceux liés aux changements climatiques) et de s'adapter rapidement ou d'adopter les nouvelles technologies nécessaires pour soutenir son action. Cet engagement et ces investissements continus dans les capacités de la Société nationale doivent s'inscrire dans une démarche d'amélioration de la qualité, dans le but constant de mieux servir les communautés vulnérables ou touchées par une crise.

Dans le cadre du renforcement des capacités, il est également important de renforcer les échanges entre les volontaires, les sections et le siège de la Société nationale pour tout ce qui touche à la santé et à l'eau, l'assainissement et l'hygiène, de sorte que les améliorations de la qualité, les approches et les outils, les enseignements tirés et les autres informations essentielles soient accessibles à tous les membres de l'organisation et que les améliorations bénéficient à toutes les populations vulnérables. Il convient, le cas échéant, de prendre en compte les résultats des processus d'Évaluation et de certification des capacités organisationnelles et d'Évaluation des capacités opérationnelles des sections. Ces échanges effectifs garantiront qu'en cas d'urgence, les outils et les ressources humaines nécessaires seront déployés rapidement et efficacement, et que les opérations visant à répondre aux besoins des personnes vulnérables seront coordonnées et contribueront à l'intervention d'urgence globale. Un réseau composé de Sociétés nationales fortes sera davantage en mesure de répondre aux besoins de tous.

Protection, égalité de genre et inclusion

La prise en compte des questions liées à la protection, à l'égalité de genre et à l'inclusion dans l'ensemble des programmes et des opérations continuera d'être une priorité pour la Fédération internationale dans le domaine de la santé et des soins. Cela fait partie de notre engagement collectif à ne pas nuire et à lutter contre la violence, la discrimination et l'exclusion. Chaque crise a des conséquences différentes sur les personnes en fonction de leur sexe, de leur genre et d'autres facteurs, tels que l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, l'état de santé, le statut juridique, l'origine ethnique et d'autres aspects de l'identité. Les situations d'urgence exacerbent les inégalités de genre existantes, et peuvent accroître l'incidence de la violence sexuelle, sexiste et contre les enfants. Les groupes marginalisés sont susceptibles d'être plus gravement touchés par les crises ou les urgences sanitaires, ce qui exige d'adopter une approche holistique. La résolution des problèmes qui menacent la dignité, l'accès, la participation et la sécurité des personnes requiert de respecter les normes minimales applicables, telles qu'énoncées dans les cadres stratégiques de la Fédération internationale relatifs à la protection, à l'égalité de genre et à la diversité, à l'intégration du handicap et à d'autres aspects de l'inclusion. Les principes fondamentaux d'humanité et d'impartialité sont au cœur de l'action en matière de santé et de soins, garantissant ainsi qu'elle est guidée uniquement par les besoins, et non par des questions telles que la race, la couleur de peau, le sexe, l'âge, la religion, l'appartenance politique, la nationalité, la condition sociale, la fortune, le handicap, l'orientation sexuelle ou tout autre aspect de l'identité.

En outre, il est essentiel de reconnaître les circonstances uniques auxquelles font face les femmes, les hommes, les filles et les garçons dans le monde pour garantir la compréhension, la prise en compte et la gestion des risques et des vulnérabilités correspondants. De manière générale, la prise en compte des questions liées à l'égalité de genre dans l'ensemble des programmes de santé et de soins contribuera à protéger toute personne, quel que soit le contexte, contre la violence sexuelle et sexiste, la violence interpersonnelle ou toute autre forme de violence et de discrimination. Il est également important de créer au sein de la Fédération internationale un environnement de travail diversifié, inclusif et ouvert à toutes les personnes qui adhèrent aux Principes fondamentaux et au Code de conduite de l'Organisation. Cela exige de renforcer et de promouvoir, à tous les niveaux, le rôle central des femmes, des personnes handicapées et des jeunes dans le domaine de la santé publique et de l'eau, l'assainissement et l'hygiène, tant au sein qu'en dehors des Sociétés nationales.

La sûreté, la sécurité, la santé et le bien-être de tous les volontaires et membres du personnel continueront également d'être une priorité pour la Fédération internationale. Les agents de santé et les intervenants de première ligne étant souvent exposés à des risques de maladie et de blessure ou à l'insécurité, la Fédération internationale s'engage à rendre accessibles à tous les volontaires et les membres du personnel les vaccins, les équipements de protection, les informations, les conseils et les examens de santé nécessaires. Il convient également de leur fournir une assurance adéquate ainsi que des services de santé mentale et de soutien psychosocial, en reconnaissance du fait que les répercussions des besoins non satisfaits en matière de santé mentale et de soutien psychosocial ne se limitent pas aux communautés que l'Organisation sert mais peuvent également se faire ressentir sur les volontaires et le personnel.

Participation des communautés et redevabilité à leur égard

La participation des communautés et la redevabilité à leur égard font partie intégrante de l'approche de la Fédération internationale relative à la santé et aux soins.

La participation des communautés – qui définit les rapports que nous entretenons avec les personnes que nous aspirons à servir – est l'un des piliers de l'action de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Garantir une présence avant, durant et après les crises, établir la confiance, travailler avec des volontaires et des membres du personnel issus des communautés touchées et veiller à ce que les communautés soient consultées et restent au centre des programmes sont des caractéristiques essentielles de l'action des Sociétés nationales.

La participation des communautés et la redevabilité à leur égard reposent sur la nécessité de nouer un dialogue avec les personnes et les communautés et de les écouter, afin de leur permettre d'opérer des changements positifs et durables dans leur vie selon leurs propres conditions. Cette approche aide à mieux comprendre les vulnérabilités, les capacités et les besoins divers des personnes; à recueillir leur avis et leurs commentaires concernant leurs priorités et leurs préférences afin d'en tenir compte; et à leur offrir des possibilités sûres et équitables de participer de manière active à la prise des décisions qui les concernent. Pour garantir la redevabilité et l'efficacité de notre action, il est essentiel de mener un dialogue régulier avec les personnes et les communautés et de prendre en compte leur avis et leurs commentaires à chaque phase des programmes et des opérations (évaluation des besoins, conception, mise en œuvre, gestion et suivi).

Les initiatives axées sur la participation des communautés encouragent les acteurs des programmes et des opérations à adopter des approches innovantes en vue de nouer un dialogue avec les personnes et les communautés et ainsi, de mieux les comprendre et de les aider à remédier aux pratiques malsaines et à risque.

Collecte de données probantes et redevabilité

La Fédération internationale est déterminée à mener des programmes fondés sur des données probantes et à faire preuve de la plus grande redevabilité sur le plan financier, social, de l'impact et des performances à l'égard des populations touchées et de ses partenaires, dont les gouvernements et les donateurs. Pour commencer, il convient d'identifier les activités liées à la santé et aux soins qui sont fondées sur des données probantes et d'adopter des normes communes en vue d'évaluer la qualité et l'impact des programmes. Cela permettra de s'assurer que les volontaires et le personnel respectent rigoureusement le principe de « ne pas nuire » et de maximiser l'efficacité des interventions. La Fédération internationale s'engage à mener des recherches opérationnelles en collaboration avec des instituts universitaires, de façon à obtenir des données probantes et à évaluer l'impact des approches innovantes. Elle continuera d'investir dans les outils qui sous-tendent la collecte et l'analyse des données, dans la réalisation d'audits de qualité, dans les mécanismes de suivi et d'évaluation (fondés notamment sur des indicateurs clés permettant d'évaluer les progrès accomplis) et dans la mise en place de processus plus souples et de boucles de rétroaction plus rigoureuses en vue d'obtenir des données plus solides à l'appui des processus décisionnels. L'accent mis sur la collecte de données probantes et sur la redevabilité doit s'accompagner d'investissements équivalents dans le partage des connaissances liées à la santé et à l'eau, l'assainissement et l'hygiène au sein de la Fédération internationale et avec les partenaires extérieurs. Le personnel des Sociétés nationales et de la Fédération internationale doit avoir accès aux connaissances et aux compétences techniques nécessaires dans le domaine de la santé et de l'eau, l'assainissement et l'hygiène. Le partage régulier des bonnes pratiques et des analyses réalisées dans ces secteurs doit permettre d'améliorer la qualité des programmes, d'adopter des approches innovantes et d'étendre les programmes dont l'impact a été prouvé.

Innovation et transformation numérique

La promotion d'une culture de l'apprentissage devrait favoriser l'adoption, par les Sociétés nationales, d'approches innovantes dans le domaine de la santé et de l'eau, l'assainissement et l'hygiène. Des innovations peuvent entre autres être apportées sur le plan financier, de la fourniture des services et des partenariats. Par ailleurs, l'évolution rapide des technologies numériques offre une occasion unique de transformer l'accès des personnes et des organisations à la santé et au bien-être, ainsi que les services fournis et le suivi assuré dans ce domaine. La révolution technologique actuelle s'accompagne de nombreuses possibilités de donner aux membres des communautés les moyens de faire leurs propres choix en matière de santé, ainsi que de soutenir les activités liées à la santé et à l'eau, l'assainissement et l'hygiène qui sont menées par le personnel et les volontaires.



© Kathy Mueller/IFRC

En 2018, un tremblement de terre de magnitude 7.4 a frappé l'île de Célèbes en Indonésie, déclenchant un tsunami puis un autre séisme dans son sillage.

La Croix-Rouge indonésienne est immédiatement intervenue, avec le soutien de la Fédération internationale. Plus de 1 200 employés et volontaires ont été mobilisés pour fournir un soutien psychosocial et, pour les adultes, organiser des séances d'exercice matinales et des lectures du Coran.

6. OBJECTIF PRINCIPAL ET LIENS AVEC LA STRATÉGIE 2030

La Fédération internationale donne la priorité aux besoins des personnes les plus vulnérables dans les situations d'urgence (telles que les catastrophes naturelles ou les mouvements de population), dans les contextes fragiles, dans les communautés frappées par l'extrême pauvreté (telles que les communautés rurales ou les populations des bidonvilles) et au sein des groupes marginalisés qui vivent en marge ou en dehors du système de santé formel de leur pays, quel que soit le groupe de revenus auquel celui-ci appartient (tels que les migrants, les toxicomanes, les sans-abri, les personnes qui ne disposent pas d'une assurance ou les personnes âgées).

Les programmes à base communautaire, les interventions d'urgence et les politiques, les stratégies et les activités de sensibilisation menés dans le domaine de la santé et de l'eau, l'assainissement et l'hygiène visent à améliorer l'accès des personnes et des communautés les plus vulnérables à des services de qualité. La réduction de la mortalité, de la morbidité et des souffrances physiques et psychologiques doit permettre d'améliorer la santé et la résilience des communautés et des personnes dans le monde. Tel est l'objectif vers lequel convergent les efforts de nos 192 Sociétés nationales, de nos 13,7 millions de volontaires et de nos 465 000 employés.

La santé et l'eau, l'assainissement et l'hygiène imprègnent et orientent chacun des trois objectifs stratégiques de la Stratégie 2030 (à savoir : 1) tout le monde peut anticiper les crises, y faire face et s'en relever rapidement; 2) tout le monde mène une vie sûre et saine dans la dignité et a des possibilités de prospérer; et 3) tout le monde se mobilise pour bâtir des communautés inclusives et pacifiques). En outre, ces deux domaines d'activité jouent un rôle considérable dans les efforts visant à relever les cinq défis mondiaux mis en évidence (changements climatiques et crise environnementale; évolution des crises et des catastrophes; lacunes croissantes dans l'accès à la santé et au bien-être; migration et identité; et valeurs, pouvoir et inclusion) et à concrétiser les sept transformations que nous devons entreprendre d'ici à 2030 (soutenir et développer les Sociétés nationales en tant qu'acteurs locaux forts et efficaces; inspirer et favoriser le volontariat; garantir la confiance et la redevabilité; travailler efficacement en tant que réseau; influencer l'action humanitaire; assurer la transformation numérique; et construire l'avenir du financement).

Le Cadre de la Fédération internationale relatif à la santé et aux soins est aligné sur la Stratégie 2030 de l'Organisation, qui définit les objectifs stratégiques des 192 Sociétés nationales et du Secrétariat de la Fédération internationale pour la période 2020-2030. Comme mentionné précédemment, le présent Cadre vise à orienter les efforts déployés par la Fédération internationale pour mettre en œuvre les éléments de la Stratégie 2030 liés à la santé et aux soins, de façon à garantir la cohérence et l'alignement de l'action collective des Sociétés nationales et du Secrétariat en faveur des personnes les plus vulnérables. Il constitue donc un outil de référence pour les Sociétés nationales, qui ne sont pas obligées d'adopter tous les éléments qui y sont énoncés, mais doivent plutôt réfléchir au meilleur moyen de mettre en œuvre le Cadre dans leurs contextes respectifs.

7. CONTRIBUTION DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE À LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les 17 objectifs de développement durable (ODD) visent à « éradiquer la pauvreté, protéger la Planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité », et chacun est assorti de cibles spécifiques à atteindre d'ici à 2030.

L'action de la Fédération internationale dans le domaine de la santé et de l'eau, l'assainissement et l'hygiène a pour objectif de contribuer principalement à la réalisation de l'ODD 3 (« Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ») et de l'ODD 6 (« Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable »). La contribution spécifique à la réalisation de l'ODD 3 et de la couverture sanitaire universelle a fait l'objet d'un document de réflexion présenté au Conseil de direction à sa session d'octobre 2018.

Les Sociétés nationales contribuent également de manière indirecte à la réalisation d'autres objectifs de développement durable, portant sur la pauvreté (ODD 1), la faim (ODD 2), les inégalités (ODD 5 et 10), les changements climatiques (ODD 13), le renforcement des institutions (ODD 16) et les partenariats (ODD 17).

8. MISE EN ŒUVRE DU CADRE

Le présent Cadre sera mis en œuvre sur la base d'un cadre de suivi et d'évaluation et d'indicateurs clés permettant d'évaluer les progrès accomplis par la Fédération internationale dans le domaine de la santé et de l'eau, l'assainissement et l'hygiène. Ces indicateurs devront idéalement coïncider avec les indicateurs mondiaux liés aux objectifs de développement durable.

En outre, le Secrétariat de la Fédération internationale travaillera en collaboration avec les Sociétés nationales afin d'identifier et de mettre au point les outils et les lignes directrices nécessaires pour soutenir leurs efforts dans les domaines d'action essentiels mentionnés dans le présent Cadre.

Enfin, la mise en œuvre du présent Cadre s'inscrira dans les efforts de planification annuelle, de façon à garantir la cohérence des activités liées à la santé et à l'eau, l'assainissement et l'hygiène menées par les 192 Sociétés nationales et les bureaux de la Fédération internationale dans le monde tout au long de la décennie d'application de la Stratégie 2030.

© Francisco Pezzola/IFRC
À l'hôpital de Beni, dans l'est de la République démocratique du Congo, les équipes de la Croix-Rouge inhument de façon sûre et digne deux victimes suspectées de l'Ebola.



LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Humanité Né du souci de porter secours sans discrimination aux blessés des champs de bataille, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, sous son aspect international et national, s'efforce de prévenir et d'alléger en toutes circonstances les souffrances des hommes. Il tend à protéger la vie et la santé ainsi qu'à faire respecter la personne humaine. Il favorise la compréhension mutuelle, l'amitié, la coopération et une paix durable entre tous les peuples.

Impartialité Il ne fait aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale et d'appartenance politique. Il s'applique seulement à secourir les individus à la mesure de leur souffrance et à subvenir par priorité aux détresses les plus urgentes.

Neutralité Afin de garder la confiance de tous, le Mouvement s'abstient de prendre part aux hostilités et, en tout temps, aux controverses d'ordre politique, racial, religieux et idéologique.

Indépendance Le Mouvement est indépendant. Auxiliaires des pouvoirs publics dans leurs activités humanitaires et soumises aux lois qui régissent leur pays respectif, les Sociétés nationales doivent pourtant conserver une autonomie qui leur permette d'agir toujours selon les principes du Mouvement.

Volontariat Il est un mouvement de secours volontaire et désintéressé.

Unité Il ne peut y avoir qu'une seule Société de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge dans un même pays. Elle doit être ouverte à tous et étendre son action humanitaire au territoire entier.

Universalité Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, au sein duquel toutes les Sociétés ont des droits égaux et le devoir de s'entraider, est universel.



Informations complémentaires:

**Fédération internationale des Sociétés de la
Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

Département Santé et soins

Courriel: health.department@ifrc.org